

La Lettre

n°42

du président du Conseil général de Lot-et-Garonne

Repenser l'économie pour sortir de la crise

Face à la crise qui gagne du terrain en France et en Lot-et-Garonne, qui étrangle de nombreuses petites et moyennes entreprises et qui détruit, chaque jour, davantage d'emplois salariés, le Conseil général est tout entier mobilisé dans la lutte pour le redressement de l'économie départementale.

La stratégie engagée dès 2008 doit absolument être confortée et amplifiée. Elle tient en trois orientations majeures.

Premièrement, le Conseil général poursuit sa politique de développement des filières d'avenir au service de l'emploi. C'est tout le sens de l'appel à projets « Cluster 47 » dont l'objectif consiste à encourager le rapprochement des entreprises d'un même secteur pour mutualiser leurs moyens, leurs compétences et leurs innovations. Les entreprises lot-et-garonnaises se sont investies dans cette opération. La participation de plus de 50 d'entre elles témoigne ainsi du succès de cet appel à projet départemental. Deux labels ont été décernés en 2012 et d'autres suivront afin de structurer et de moderniser le tissu productif tout en le rapprochant au maximum des pôles de compétitivité régionaux tels que Xylofutur, Prod'Innov et Aerospace Valley.

Le deuxième axe, c'est le soutien à l'entrepreneuriat dans les territoires en aidant les efforts d'investissements, de recherche et développement des sociétés implantées en Lot-et-Garonne. Le Conseil général intervient

en amont en favorisant l'éclosion des pépinières d'entreprises et d'artisans. Il agit également en aval en mobilisant ses régimes d'aides à l'investissement et en particulier *l'avance remboursable* qui décuple l'effet levier des aides publiques et qui constitue incontestablement un partenariat gagnant-gagnant avec les entreprises.

Enfin, et c'est fondamental, le Département investit pour promouvoir l'attractivité de notre territoire et le doter des infrastructures de communication qui constituent un vecteur essentiel du développement économique. Aussi, tout en poursuivant la réalisation des travaux routiers de grande envergure, nous engageons, dès cette année, le département sur la voie du Très haut débit qui représente un enjeu de compétitivité majeur pour demain.

Notre Schéma de Développement économique, élaboré en étroite concertation avec les chambres consulaires et les acteurs économiques, porte ses premiers fruits. 59 projets d'investissements ont été aidés, 270 prêts d'honneur accordés, 89 dossiers de créateurs et de repreneurs d'entreprises ont été soutenus. Au total, ce sont près de 1 000 emplois qui ont ainsi pu être créés ou maintenus en Lot-et-Garonne depuis 2009.

Ces résultats sont la marque tangible de ma mobilisation et celle de la majorité départementale pour affronter la crise et redresser le Lot-et-Garonne.

ÉDITO
Pierre Camani



© Thierry-Daniel Vidal

2

LE POINT SUR

- Simplifier et améliorer les régimes d'aides aux communes

3

ZOOM SUR

- Naissance des 1^{res} Maisons de santé pluridisciplinaires
- THD : le Département moteur d'une nouvelle ère numérique

4

À NOTER

- Les « éclaireurs de l'agriculture de demain »
- Une table ronde économique à l'Agropole

TRAVAUX ROUTIERS

Directeur de la publication :
Pierre Camani

Graphisme : D'clics

Impression : IGS - Agen

Photos : Xavier Chambelland (CG47)

ISSN : 1961-0025

LOT-ET-GARONNE
Conseil général 

LE POINT SUR

AIDES AUX COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS

Simplifier et améliorer le dispositif

« *Conserver une situation saine et solide des finances départementales, mais aussi maintenir un bon niveau d'investissement et un développement équilibré du Lot-et-Garonne* », tel est le leitmotiv que Pierre Camani, président du Conseil général, n'a eu de cesse de rappeler lors des réunions de concertation menées auprès des élus locaux depuis le lancement de la révision des aides aux communes et intercommunalités en février 2012. En effet, le Conseil général contraint par les difficultés financières du moment - à l'image de la grande majorité des Départements ruraux de France - se devait d'agir de manière responsable et donc de repenser son intervention dans l'accompagnement des projets communaux ou intercommunaux.

6 réunions pour toujours privilégier la concertation

Depuis près d'un an et grâce à une concertation approfondie avec les élus de terrain, le Conseil général a réalisé **un important travail de simplification et d'adaptation de ses régimes d'aides aux collectivités**. Pierre Camani a souhaité que cette réforme concilie deux orientations majeures du Département : **conforter les équilibres financiers et préserver l'ambition de modernisation des infrastructures, des villes et des villages de Lot-et-Garonne**. En effet, bien que des économies soient nécessaires dans une période de crise particulièrement grave, le président du Conseil général a précisé à ce sujet « *qu'elles ne viendraient nullement hypothéquer l'avenir des 319 communes du Lot-et-Garonne et leur développement* ».



C'est donc dans cet esprit - la transparence, la responsabilité et l'efficacité - que le Conseil général est allé à la rencontre des élus locaux à l'occasion de six réunions territorialisées en proposant des pistes d'amélioration aux régimes d'aides aux communes et intercommunalités. Tous les maires, les présidents de communautés de communes et d'agglomérations du département ont été associés aux réflexions menées par le Conseil général. Pour Pierre Camani, « *il n'était pas concevable d'imposer une réforme. Des propositions d'ajustements ont été débattues.* » Une évolution est aujourd'hui définie. Elle répond aux besoins des communes, en termes d'équipement, et à ceux du Département, en matière de contraintes budgétaires.

Simplifier et améliorer ses régimes d'aides aux collectivités

Les nouveaux régimes d'aides qui entreront en vigueur dès 2013, après adoption par l'assemblée départementale le 8 novembre dernier, n'auront pas pour effet de diminuer le soutien financier, mais au contraire de mieux répartir les dispositifs existants en fonction de critères plus diversifiés. Les quelque 20 millions d'euros de dotations annuelles aux communes et à leurs groupements viendront donc **conforter l'accompagnement de l'investissement local**, en intégrant des **critères de justice fiscale et territoriale**. Ces propositions répondront au souhait partagé d'une plus équitable distribution des aides par la baisse mesurée des taux, tout en réévaluant le plafond des dépenses subventionnables. Un coefficient de solidarité ainsi que la prise en compte des critères de priorité suivants seront également proposés :

- priorité aux collectivités sans dossier en instance ;
- accompagnement des opérations déjà engagées ;
- soutien aux projets scolaires ;
- soutien aux dossiers de mises aux normes et d'accessibilité ;

- accompagnement des dossiers déjà retenus au titre de la DETR ;
- reconnaissance des charges de centralité.

Pierre Camani rappelle que « *l'indispensable redressement de notre pays exige la mobilisation de tous* ». Dans ce contexte, aux côtés des communes et des intercommunalités, le Conseil général est un acteur irremplaçable du dynamisme des territoires et de l'expression des solidarités de proximité.



Pourquoi un contexte financier difficile

La grande difficulté financière de la majorité des Départements de France est due à la hausse des dépenses contraintes (*voir tableau ci-dessous*) et à la baisse sensible des recettes (suppression de la Taxe professionnelle, amoindrissement des droits de mutation). Le gel des dotations engagé par l'État ne fait qu'alourdir ce constat.

L'intensité de la crise va rendre plus difficile le retour à l'équilibre. Mais le gouvernement s'est engagé avec le futur acte III de la décentralisation à redonner des perspectives et des capacités à notre collectivité.

RSA PCH APA	Dépenses du Conseil général	Compensation de l'État	Taux de compensation	Reste à charge pour le Conseil général
2007	60,8 M€	40,9 M€	67,26 %	19,9 M€
2011	85,94 M€	46,71 M€	54 %	39,22 M€
Prévision pour 2012	88,84 M€	45,60 M€	51,3 %	43,2 M€

■ ZOOM SUR

DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

Naissance des 1^{res} Maisons de santé pluridisciplinaires

En 2009, le département de Lot-et-Garonne comptait seulement 90 médecins pour 100 000 habitants, un chiffre alarmant, bien en dessous de la moyenne nationale. Face à un tel constat, le président du Conseil général rassemblait alors l'ensemble des acteurs concernés par ce dossier au sein d'une commission départementale de la démographie médicale dite Coddem afin de lutter contre la désertification médicale. Cette initiative originale et reconnue au plan national voit aujourd'hui sa réalisation concrète sur le terrain.

Depuis trois ans, le Conseil général entreprend un travail partenarial avec les professionnels de la santé, les élus locaux, les services de l'État... au sein de la Coddem. Cette instance impulse une démarche cohérente destinée à soutenir l'installation de professionnels de santé réunis autour d'un projet commun et adapté au territoire. Elle accompagne aujourd'hui les premiers porteurs de projet dans la réalisation de Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP).

Le 26 octobre dernier sur l'aire de santé Miramont-Duras, la première pierre des premières MSP de Lot-et-Garonne était posée. Trois nouveaux sites - deux MSP, à Duras et Miramont-de-Guyenne, et une antenne, à Lévigac - répondant aux préconisations de l'Agence régionale de

santé accueilleront très prochainement des médecins et des professionnels du paramédical (infirmiers, dentistes, podologues, aides à domicile...). Une offre de soins adaptée pourra ainsi être dispensée aux Lot-et-Garonnais vivant dans le périmètre de l'aire de santé. D'un montant global de 2,2 M€, ce projet bénéficie d'une aide départementale de 250 000 €.

Volontariste dans ce domaine, le Conseil général veillera également à ce que la coordination et l'implication de tous les pouvoirs publics se poursuivent afin de faire aboutir les nombreux autres projets en cours, vitaux pour l'avenir de nos territoires ruraux.

Pour connaître l'état d'avancement des projets de santé sur tout le territoire : www.cg47.fr



Pose de la 1^{re} pierre de la MSP de Duras

TRÈS HAUT DÉBIT

Le Département moteur d'une nouvelle ère numérique



« Le Lot-et-Garonne est un Département précurseur en la matière », se félicite Pierre Camani, président du Conseil général. En effet, avec l'adoption du Schéma départemental d'aménagement numérique (Sdan) en avril 2011, la collectivité a établi un état des lieux du THD. Le chiffrage sur 10 ans reste impressionnant. Environ 400 M€ seraient nécessaires. Face à un tel constat, le Département a engagé un travail avec l'ensemble des acteurs privés et publics afin de mutualiser les coûts. Pour le président du Conseil général,

« il est essentiel, au vu de l'importance du dossier et des montants prévisionnels, que l'action publique soit coordonnée, qu'un véritable effort de mutualisation soit réalisé pour réduire la facture globale ».

C'est dans cette optique que le 8 octobre dernier la création d'un syndicat mixte a été présentée à l'ensemble des futurs partenaires. Regroupant tous les acteurs impliqués dans ce dossier (Région, Département, communautés de com-

La majorité départementale œuvre depuis de longs mois au déploiement du Très haut débit (THD), un enjeu majeur en termes de compétitivité, de développement économique et d'aménagement du territoire. Anticiper le changement et éviter une nouvelle fracture numérique en Lot-et-Garonne, telle est bien la volonté affichée de l'équipe de Pierre Camani. La synergie de travail dans ce dossier entre les élus départementaux et ceux du Syndicat départemental d'électricité et d'énergie du Lot-et-Garonne (SDEE 47), ainsi que de la Région et des EPCI, permettra de rationaliser les coûts, de déployer la fibre optique y compris dans les zones rurales et de développer la compétitivité du territoire. Il s'agit d'un dossier équivalent, par son ampleur, à l'électrification du département dans les années d'avant et d'après-guerre, ou encore à celui du déploiement de la téléphonie dans les années 60-70.

munes et d'agglomération) et également le SDEE 47 qui aura un rôle très important à jouer dans le cadre du déploiement de ce réseau. Ce syndicat mixte aurait plusieurs missions. Il s'agirait notamment de mener un travail de coordination des projets liés à l'aménagement numérique, et d'installer et de mutualiser un pôle d'ingénierie pour assister les collectivités membres de ce syndicat. Une structure de niveau régional, en cours de définition, assurerait quant à elle l'exploitation et la commercialisation du futur réseau.

Peyrière

Jusqu'au 16 novembre, D 911 : renouvellement des couches de roulement de la chaussée. Alternats. Travaux : Eurovia

Laroque-Timbaut

Jusqu'au 23 novembre, D 10, travaux d'assainissement. Alternats par feux. Travaux : Sogea.

Le Passage d'Agen

Jusqu'au 29 novembre, D 931 : travaux réseau gaz et eau, entrée UPSA. Alternat par feux selon besoins. Travaux : CISE

Laplume

Jusqu'au 29 novembre, D 15 : affaissement de chaussée. Alternat par feux et rétrécissement de chaussées.

Cuzorn

Jusqu'au 3 décembre, D 710 : sécurisation de la traversée de Cuzorn : bordures, trottoirs. Déviation poids lourds et voitures. Travaux : CROBAM et LTP SARL. Maîtrise d'ouvrage communale. Estimation : 195 000 € €

À NOTER**APPEL À PROJETS****Les « éclaireurs de l'agriculture de demain »**

Mi-octobre, Pierre Camani et Raymond Girardi, vice-président en charge de l'Agriculture, ont reçu les lauréats des appels à projets « Agriculture et Biodiversité » et « Trophées de l'innovation agricole », nouvelles mesures de la politique agricole, issue des Etats généraux de l'agriculture. Le Conservatoire végétal régional d'Aquitaine, le domaine de Gueyze (Buzet), l'EARL Les Hauts de Riquets (Duras), la Cuma Innovation 47 de Mézin et la Spiruline des 4 frangines ont ainsi reçu le soutien du Département pour développer leurs projets. Pierre Camani a salué les projets originaux de ces structures, les qualifiant « d'éclaireurs de l'agriculture de demain ».

En savoir plus : www.cg47.fr

**VISITE MINISTÉRIELLE****Une table ronde économique à l'Agropole**

Dans le cadre de la visite ministérielle de Pierre Moscovici, ministre de l'Economie et des Finances, et de Jérôme Cahuzac, ministre délégué au Budget, le 26 octobre dernier, Pierre Camani et Jacques Bilirrit, vice-président du Conseil général en charge de l'Economie, ont participé, aux côtés des représentants des trois chambres consulaires, d'Alain Rousset, président de la Région Aquitaine, de Lucette Lousteau, Jean-Claude Gouget et de Matthias Fekl, députés de Lot-et-Garonne, et d'une vingtaine de chefs entreprises lot-et-garonnais, à la table ronde organisée à l'Agropole sur le développement économique local. Les échanges sur les perspectives locales et nationales ont été particulièrement intéressants.



© T.Breton

MAJORITÉ

Face aux difficultés économiques et sociales qui s'amoncellent, la majorité départementale a fait le choix de soutenir les entreprises qui font vivre les territoires en créant de l'activité économique et de l'emploi. Depuis 2008, nous avons mené des actions volontaristes pour faire en sorte que le Lot-et-Garonne reste dynamique et attractif. C'est pourquoi nous soutenons les projets de développement des petites et moyennes entreprises très présentes dans chacun de nos cantons. Depuis 2009, plus de 300 créations d'entreprises ont ainsi été favorisées grâce au régime d'aide « Tremplin Rural ».

Nous avons également accompagné les projets d'investissement d'entreprises de grande taille, via des subventions ou des avances remboursables, destinés à améliorer la compétitivité du tissu industriel. Les appels à projet « Cluster 47 » ou « Agriculture et Biodiversité » favoriseront, ainsi, le rapprochement stratégique d'entreprises d'un même secteur, autour de projets collaboratifs, propices à l'innovation. C'est, en effet par la recherche de la qualité que les productions lot-et-garonnaises pourront le mieux résister à la concurrence.

Notre majorité poursuivra la mise en oeuvre de son schéma de développement économique en conservant sa méthode de travail à savoir la concertation avec les femmes et les hommes qui font la richesse du Lot-et-Garonne.

Groupe de la majorité départementale
Tél. : 05 53 69 42 11 - lotetgaronnepourtous@cg47.fr

OPPOSITION

Bâtiments communaux, équipements sportifs, projets scolaires, aménagements de villages : pour la première fois, en 2013, les aides départementales accordées aux communes seront en baisse de près de 40 %.

Personne n'aura été dupe du simulacre de concertation derrière lequel se cache Pierre Camani pour justifier cette décision. Certes, le Conseil général a organisé des réunions sur ce thème, mais il s'agissait bien davantage de présenter la solution arbitrairement retenue que d'en discuter.

Une fois encore, la gauche départementale met les élus du département au pied du mur, sur un sujet pourtant crucial : 2 millions d'euros de dotations en moins, ce sont 6 millions d'euros de travaux qui ne seront pas réalisés. Cette décision constitue non seulement un frein au dynamisme de nos territoires, mais aussi un coup dur porté aux artisans de Lot-et-Garonne.

Alors que la gauche n'a eu de cesse, au cours des dernières années, de critiquer le manque de soutien de l'État, elle fait aujourd'hui le choix politique inacceptable du désengagement. Pierre Camani va ainsi à l'encontre de tous les engagements qu'il a pris envers les lot-et-garonnais. Mais pour se faire élire, il est plus facile de promettre que de dire la vérité...

Groupe d'opposition *L'Avenir Ensemble*
Tél. : 05 53 98 52 00 - costes.jeanlouis@gmail.com